

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 11 mars 2020**

Communication n° 13/03.2020

Objet: nouvel horaire de l'administration communale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dès le 1^{er} avril prochain, les services de l'administration communale adaptent leurs horaires, afin d'offrir plus de possibilités aux citoyens de se rendre dans le nouveau bâtiment administratif du chemin de Penguey.

Outre, une ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30, ainsi que les mardis après-midi de 14h00 à 18h00 et les mercredis après-midi de 14h00 à 16h00, les collaborateurs accueilleront également les usagers sur rendez-vous.

Ce service est à disposition de tout un chacun, sur simple demande téléphonique.

Grâce à l'élargissement de l'horaire du matin, les habitants qui exercent une activité professionnelle à l'extérieur de Saint-Prex, auront l'opportunité de passer à la Commune avant de partir au travail ou durant leur pause de midi.

Cette modification implique aussi un changement dans l'ouverture du poste de PRM, situé au rez-de-chaussée de l'administration communale. Celui-ci sera ouvert les lundis, jeudis et vendredis matin de 8h00 à 9h00 et les mardis et mercredis après-midi de 14h00 à 15h00.

Les bureaux seront fermés tous les après-midi pendant les vacances scolaires.

La Municipalité

Saint-Prex, le 11 mars 2020/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, vice-syndique, au 079 354 15 83